



Sommaire

| | |
|--|---|
| Terrorisme: Durcissement des peines pour lutter contre le phénomène de "combattants étrangers" (projet de loi) | 1 |
| L'ONU souhaite frapper les capacités financières de l'Etat Islamique en plein cœur | 2 |
| Sommet de Bruxelles:..... | 2 |
| Pas de divergences sur la lutte antiterroriste..... | 2 |
| Les salves sur les fonds de Daech se précisent | 2 |
| Centre d'analyse du terrorisme: | 3 |
| La fortune de Daech est estimée à 2200 millions de dollars | 3 |
| Le trésor de guerre de l'État islamique n'en finit plus de grossir . | 3 |
| La FINMA simplifie les relations d'affaires par internet | 4 |

Terrorisme: Durcissement des peines pour lutter contre le phénomène de "combattants étrangers" (projet de loi)

L'avant-projet de loi portant amendement du code pénal a pour objet d'adapter le cadre législatif national, aux engagements internationaux en matière de lutte contre le terrorisme et durcir les peines contre le phénomène de "combattants étrangers", ces Algériens ou ces résidents en Algérie qui se déplacent à

l'étranger pour commettre des actes terroristes et subversifs.

Dans ce cadre, l'avant-projet de loi, dont l'APS a obtenu une copie, a pour objet d'adapter le cadre législatif national, aux engagements internationaux notamment avec la résolution n°2178 du 24 septembre 2014, du Conseil de sécurité des Nations unies, comme il a pour objet également de compléter les dispositions de l'ordonnance n°66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal.

Ainsi, cette ordonnance est complétée par 2 articles (87 bis 11 et 89 bis 12) qui incriminent l'"acte de déplacement des Algériens ou des ressortissants étrangers résidant en Algérie d'une manière légale ou illégale, vers un autre Etat afin de commettre, inciter à commettre ou s'entraîner à commettre des actes terroristes".

Selon le même texte, il s'agit aussi de l'"incrimination des actes de financement et d'organisation des opérations de déplacement vers un autre Etat" afin de commettre des actes terroristes, "en utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC), ou tout autre moyen".

L'avant-projet de loi vise également l'"incrimination des actes de recrutement pour le compte des associations, corps, groupes, ou organisations terroristes ou leur organisation ou le soutien de leurs actes ou activités ou la diffusion de leur idéologie en utilisant les TIC ou tout autre moyen".

Dans ce cadre, l'article 87 bis 11 stipule qu'il est puni de la réclusion à temps de cinq (5) à dix (10) ans et d'une amende de 100.000 DA à 500.000 DA, tout Algérien ou ressortissant étranger résident en Algérie d'une manière légale ou illégale, se rend ou tente de se rendre dans un autre Etat, dans le dessein de commettre, d'organiser ou de préparer ou de participer à des

actes terroristes ou afin de dispenser ou de recevoir un entraînement pour les commettre".

La même peine est prévue pour toute personne qui "fournit ou collecte délibérément des fonds, par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, afin de les utiliser ou dont il sait qu'ils seront utilisés pour financer les voyages des personnes qui se rendent dans un autre Etat dans le dessein de commettre" des actes terroristes.

La même peine est applicable à toute personne qui "finance" ou "organise délibérément" des voyages pour les personnes qui "se rendent dans un autre Etat dans le dessein de commettre, d'organiser ou de préparer ou de participer à des actes terroristes ou afin de dispenser ou de recevoir un entraînement pour les commettre ou de faciliter le voyage.

Lutter contre le recrutement de terroristes via internet

Il en est de même pour les personnes qui utilisent les TIC pour commettre les actes prévus dans l'article.

L'article 87 bis 12, prévoit en outre, une peine de "réclusion à temps de cinq (5) à dix (10) ans et d'une amende de 100.000 DA à 500.000 DA, quiconque, à l'aide des TIC recrute des personnes pour le compte d'une terroriste, d'une association, corps, groupe ou organisation dont le but ou les activités tombent sous le coup des dispositions de l'article 87 bis du présent code, ou prend en charge son organisation ou soutien ses actes ou activités ou diffuse ses idées d'une manière directe ou indirecte."

Les amendements proposés découlent de l'expérience algérienne dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. "Cette expérience repose sur une

approche globale combinant les aspects politique, juridique et sécuritaire", est-il précisé dans l'exposé des motifs.

L'Algérie a, également, contribué aux efforts engagés par la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme. Toutefois, force est de constater, qu'au cours des dernières années, le phénomène n'a cessé de prendre de l'ampleur dans plusieurs régions du monde notamment en raison de facteurs exogènes et endogènes qui ont eu pour conséquence la déstabilisation de certains Etats devenus depuis des zones de conflit vers lesquelles affluent des ressortissants de différents pays en vue de prendre part aux combats qui s'y déroulent. Source APS.

Liens : <http://www.aps.dz/algerie/31988-terrorisme-durcissement-des-peines-pour-lutter-contre-le-h%C3%A9nom%C3%A8ne-de-combattants-%C3%A9trangers-projet-de-loi>

L'ONU souhaite frapper les capacités financières de l'Etat Islamique en plein cœur



Le Conseil de Sécurité des Nations unies a adopté à l'unanimité, ce jeudi, une résolution permettant de limiter au maximum les soutiens financiers indispensables à l'expansion de Daech. Le texte a été piloté par Washington et Moscou relate la Presse, ce qui montre que la diplomatie entre les deux puissances semble s'apaiser dans la gestion du conflit syrien.

Les récents attentats de Paris et San Bernardino (Californie) ont, sans aucun doute, convaincu la communauté internationale de multiplier les mesures afin d'enrayer la menace djihadiste. Et l'endiguement du financement de l'EI pourrait être l'un des fers-de-lance de ce virage politique.

Les dispositions engagent ainsi « les pays signataires à sanctionner

judiciairement le financement du terrorisme, même en l'absence de tout lien avec un acte terroriste précis, et à intensifier les échanges d'informations à ce sujet, y compris entre gouvernements et secteur privé » révèle le communiqué.

Geler les avoirs financiers

Le secrétaire américain au Trésor, Jacob Lew, qui présidait la séance a souligné que le texte était appelé « à renforcer les outils existants qui devront être résolument appliqués pour être efficaces. »

Paris a également salué cette décision par la voix de son ministre de l'Economie et des Finances, Michel Sapin : « L'EI ne recule devant aucun crime pour se financer et a amassé un butin de guerre exceptionnel reposant sur des sources diversifiées (contrebande, extorsions, trafics). Tout doit donc être fait pour asphyxier financièrement le terrorisme. »

Pour rappel, l'organe de l'ONU chargé depuis quinze ans de geler les avoirs financiers de tous ceux qui financent des groupes liés à Al-Qaïda, sera désormais rebaptisé "Comité des sanctions EI-Daech et Al-Qaïda". Enfin, chaque nation signataire disposera d'un délai de quatre mois pour présenter un rapport précisant les moyens mis en place pour atteindre cet objectif. Publié le 18.12.2015

Liens : http://www.maghrebnaute.com/international/article/ionu-souhaite-frapper-les-capacites-financieres-de-letat-islamique-en-plein-coeur_5376.html

Sommet de Bruxelles:

Pas de divergences sur la lutte antiterroriste

Les frappes aériennes de la coalition en Syrie et en Irak ont permis de porter des « coups sérieux » au groupe terroriste Etat islamique, en asséchant les ressources liées au pétrole, a affirmé François Hollande à l'issue du sommet européen de Bruxelles qui s'est terminé ce vendredi. C'est au cours d'un débat sur la lutte contre le terrorisme que la question syrienne a été évoquée. En plus des opérations militaires et du travail diplomatique, les 28 ont fait le point sur les mesures à mettre en oeuvre rapidement en

Europe. « Ce qui s'est passé à Paris aurait pu se produire n'importe où » a dit David Cameron, lors de sa conférence de presse. D'où l'importance, selon le Premier ministre britannique, de coordonner les moyens pour faire face à la menace commune du terrorisme.

La chancelière allemande et le président français sont sur la même ligne : il faut, disent-ils, que la directive PNR sur les données des passagers aériens soit mise en oeuvre rapidement.

Selon les conclusions du sommet, les 28 chefs d'Etat et de gouvernement saluent la perspective d'une « adoption rapide de ce registre de données » qui était bloquée depuis des années au Parlement européen.

Autre mesure sur la table : les contrôles systématiques des ressortissants européens à l'entrée de l'espace Schengen. On a vu, lors des attentats de Paris que plusieurs des assaillants, qui avaient des passeports européens, avaient fait des aller-retour en Syrie, sans être inquiétés.

Autre axe avec la lutte contre le trafic d'armes, qui doit être menée avec encore plus de coordination et plus d'ambition, selon François Hollande : « toutes les armes, car on sait que les armes qui peuvent être utilisées dans le cadre du banditisme, peuvent se retrouver dans les mains des terroristes ».

Enfin, l'Europe doit se donner les moyens d'agir pour lutter contre le financement du terrorisme, dit François Hollande, qui constate, avec satisfaction, que sur ce dossier, la

Liens : <http://www.rfi.fr/europe/20151218-sommet-bruxelles-pas-divergences-lutte-antiterroriste>

Les salves sur les fonds de Daech se précisent

Les mesures visant à couper Daech de ses ressources se sont renforcées cette semaine. Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté jeudi une résolution pour frapper l'Etat islamique (EI) au portefeuille. Le texte, adopté à New York par les ministres des Finances de 15 nations, invite les pays à faire du

financement du terrorisme un grave crime dans leurs lois nationales et à intensifier les échanges d'informations à ce sujet, y compris avec le secteur privé. Chaque Etat, dont la Suisse, a trois mois pour présenter aux instances onusiennes ce qu'il va faire dans ce cadre. La «zakat» de Daech

Et lundi, le Groupe d'action financière (GAFI), un organisme de lutte contre le blanchiment d'argent dont la Suisse est membre, a élaboré une feuille de route visant à tarir les ressources du califat.

Ces salves doivent compléter celles des bombardements de la coalition, qui se sont intensifiés depuis deux mois sur les tours de forage et autres camions-citernes du proto-Etat. Les gisements de brut dans son sous-sol lui ont permis d'accumuler des trésors.

L'EI souffre des frappes aériennes mais survit, en partie grâce aux impôts prélevés auprès des populations locales. Selon le Financial Times, Daech gagne désormais en tout cas autant par le biais des taxes et confiscations qu'avec le pétrole. Ces «impôts» (le principal s'appelle la «zakat») financeraient le salaire des mercenaires mais aussi le nettoyage des routes et des subventions sur le prix du pain, ce qui démontrerait selon Daech son statut d'Etat.

Elle serait imposée sur un territoire comprenant la moitié de la Syrie et un tiers de l'Irak, par le biais d'une armée de percepteurs. Elle rapporterait des centaines de millions de dollars par an aux caisses du proto-Etat.

Tout serait taxé. Les arrivées d'argent de l'étranger destinées aux particuliers – elles sont importantes, beaucoup ont un proche à l'étranger prêt à aider – seraient ciblées. Daech a également pu prélever un impôt auprès des fonctionnaires payés par le gouvernement irakien mais sur territoire contrôlé par le califat. Les cargaisons arrivant sur son sol, du riz aux produits nettoyants en passant par légumes et huile de cuisine, n'en sont pas exemptes. Les impôts sur les denrées agricoles et fermières porteraient même sur l'équivalent de 5 à 10% des récoltes de blé ou d'orge.

Revenus en baisse

Daech donne en échange des reçus officiels qui garantissent à ceux qui

s'acquittent de la zakat une vie en sécurité. Les autres s'exposent à un danger de mort.

Les revenus issus des impôts subissent moins les bombardements que les autres ressources financières du califat, mais ils sont quand même atteints. Les populations fuient Daech sous les bombes, les récoltes deviennent maigres. Moins de 50 000 hectares auraient été cultivés cette année, contre 75 000 l'an dernier, selon la presse anglo-saxonne. Le nombre de bétails aurait été divisé par deux, autant de pertes. L'Etat autoproclamé, pour inciter la population à ne pas fuir, demanderait une zakat moins élevée à ceux qui résident près de ses frontières.

Liens :<http://www.tdg.ch/economie/argentfinances/Les-salves-sur-les-fonds-de-Daech-se-precisent/story/15974861>

Centre d'analyse du terrorisme:

La fortune de Daech est estimée à 2200 millions de dollars

Le Centre d'analyse du terrorisme (CAT) a publié une étude portant sur le financement du groupe terroriste Etat Islamique. Cette étude, publiée par le magazine « Challenges », indique que Daech possède une fortune estimée à près de 2200 millions de dollars soit près de 1937 millions d'euros.

Selon la même étude, le pétrole n'est plus la seule source de financement du groupe terroriste. En effet, les djihadistes se sont tournés vers les « impôts sur le revenu », qui sont passés de 360 millions de dollars à un milliard de dollars, en prélevant 50% des salaires des fonctionnaires dans la ville de Ninive, par exemple.

Liens :<http://www.realites.com.tn/2015/12/centre-danalyse-du-terrorisme-la-fortune-de-daech-est-estimee-a-2200-millions-de-dollars/>

Le trésor de guerre de l'État islamique n'en finit plus de grossir

Le Centre d'analyse du terrorisme, un think tank européen, chiffre à 2.200

milliards de dollars la richesse de l'organisation terroriste dont les taxes sont devenues la première ressource.

La montagne d'or sur laquelle est assis Daech n'en finit plus de grossir, alors que l'organisation terroriste vient de frapper la France en tuant 129 personnes dans plusieurs attentats vendredi 13 novembre. Selon une étude à paraître prochainement, du Centre d'analyse du terrorisme (CAT), un think tank européen fondé en 2014, la fortune de l'État islamique (EI) s'élèverait à 2.200 milliards de dollars. Dans un précédent rapport d'octobre 2014, les auteurs Jean-Charles Brisard et Damien Martinez, chiffrèrent la richesse de l'hydre djihadiste à 2.000 milliards de dollars.

Selon ces derniers, cette hausse s'explique principalement par la progression de l'EI en Syrie qui contrôle désormais près de 80% des infrastructures majeures du pays, surtout pétrolières. Les auteurs estiment la fortune de Daech en fonction du potentiel de ressources naturelles détenues par l'organisation. A ce jour, les djihadistes gèrent, par exemple, environ 80% de la production pétrolière syrienne et moins de 10% de la production irakienne.

Des revenus annuels en légère baisse

Toutefois, selon le CAT les revenus annuels de Daech ont baissé puisqu'entre octobre 2014 et octobre 2015, ils sont passés de 2,9 à 2,6 milliards de dollars. Cela s'explique principalement par la diminution des revenus pétroliers: un milliard de dollars en 2014 contre 600 millions de dollars en 2015. "L'EI subit les conséquences des bombardements de la coalition et a de plus en plus de mal à assurer le raffinage et le transport du pétrole issu de la trentaine de puits gérés par l'organisation", réagit Jean-Charles Brisard, le président du CAT qui compte comme membre de son comité le juge antiterroriste Marc Trévidic. Concrètement, les islamistes sont en affaire avec des réseaux de contrebande kurdes, jordaniens et turcs et arrivent à dissimuler le pétrole dans les exportations officielles. Une fois que ce pétrole arrive en Turquie pour y être raffiné, il est alors très difficile d'en identifier la provenance.

Cette baisse des revenus pétroliers a néanmoins été principalement compensée par l'augmentation des revenus tirés des taxes prélevées par Daech sur les territoires qu'il contrôle en Syrie et en Irak. En un an, cette ressource qui est devenue la première de l'organisation islamiste, est passée de 360 millions de dollars à un milliard de dollars, indique le CAT. "Daech a de plus en plus recours aux taxes forcées et aux extorsions de fonds, poursuit Jean-Charles Brisard. Dans la province de Ninive (Irak) qui comprend Mossoul, l'EI ponctionne 50% du salaire des 60.000 fonctionnaires de la région. Cela génère entre 500 et 600 millions de dollars par an".

Le CAT précise aussi dans son étude que l'EI a bénéficié de nouvelles ressources ces derniers mois comme le commerce du coton. Entre 5 et 10% des importations de coton en Turquie proviennent par exemple de champs contrôlés à près de 90 % par Daech. Un cinquième des tee-shirts fabriqués en Turquie le sont ainsi avec du coton cultivé dans le nord de la Syrie. Cela assure selon le CAT au minimum 20 millions de dollars par an à l'organisation mais ce chiffre pourrait même dépasser les 100 millions de dollars.

Coton, blé, drogue, ...

(...) Le CAT indique enfin que l'État islamique contrôle aujourd'hui 130 banques mais que celles-ci fonctionnent uniquement comme banques de dépôt et n'opèrent pas de transactions internationales. "Les paiements de l'EI se font grâce au système du Hawala, explique Jean-Charles Brisard. L'argent transite grâce à des réseaux de change. Une personne confie de l'argent à un agent qui se met en relation avec un autre agent proche du destinataire de la somme. C'est lui qui verse alors l'argent moyennant une commission". Ce système financier vieux du VIIIe siècle illustre finalement assez bien l'archaïsme des fous de dieux.

Liens :<http://www.challenges.fr/challenges-soir/20151008.CHA0283/syrie-pourquoi-le-magot-de-l-etat-islamique-n-en-finit-plus-de-grossir.html>

La FINMA simplifie les relations d'affaires par internet

L'identification de clients bancaires électroniquement sera désormais possible, a décidé la FINMA.

L'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) adapte ses règles pour permettre de nouer électroniquement des relations d'affaires. Un intermédiaire financier pourra établir une relation commerciale par vidéo et en ligne sous certaines conditions.

«La FINMA donne ainsi la même valeur à une identification des partenaires contractuels par ce moyen qu'à une rencontre en personne», annonce lundi le gendarme financier helvétique dans un communiqué. D'autres formes d'identification en ligne doivent désormais également être possibles, estime-t-il.

Identification en ligne

Alors que cela était jusqu'à présent exigé, une attestation d'authenticité numérique d'une copie d'un document d'identité ne devra plus être obligatoirement émise et transmise à l'intermédiaire financier sous forme physique. Elle pourra être établie par le biais d'une identification en ligne.

De même, la déclaration indiquant les ayants droit économiques ne devra plus nécessairement être signée de manière manuscrite et transmise physiquement à l'intermédiaire financier.

Prévu pour mars

De telles mesures visaient à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ces dispositions devant tenir compte de la numérisation croissante des prestations financières, la FINMA adapte, dans une nouvelle circulaire, les obligations de diligence propres à la réglementation en matière de blanchiment d'argent.

Une audition relative à cette circulaire sur l'«identification par vidéo et en ligne» a été lancée. Elle dure jusqu'au 18 janvier prochain. L'entrée en vigueur de la circulaire devrait se faire en mars 2016(Créé: 21.12.2015)

Liens :<http://www.tdg.ch/economie/finma-simplifie-relations-affaires-internet/story/11246785>

CTRF-Immeuble Ahmed FRANCIS,
16306 Ben aknoun-ALGER

Tel : 021 59 53 10 / Fax : 021 59 52 96

www.mf-ctrf.gov.dz